



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 3

Mercredi 23 janvier 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

publiquement durant 20 jours, à compter du 23 janvier 2019, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 23 janvier 2018

Conseil communal

Votations fédérale et cantonale Dimanche 10 février 2019

En vue de la journée de votations du 10 février 2019, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué et regroupe les personnes suivantes:

Présidente: Madame Carole Ristori

Membres: Monsieur Joël Allemann
Madame Franziska Flükiger
Monsieur Ludovic Aubry
Madame Marie Affolter

Remplaçant(e)s en cas de désistement:

Monsieur Rémy Habegger
Madame Stacy Paroz
Monsieur Jonathan

Crémines, le 23 janvier 2019

Secrétariat communal

Les membres du bureau de vote et de dépouillement ont été désignés comme suit:

Président: M. Francis Voiblet

Membres: M^{me} Cindy Grossenbacher
M. Donald Wyss

Suppléants: M^{me} Katia Bühler
M. Michel Botteron

Assemblées communales 2019

Les dates des assemblées communales pour l'année 2019 ont été fixées comme suit: lundi 17 juin et lundi 9 décembre 2019 à 20h au collège.

Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés par le conseil communal:

- À M. François Niederhäuser pour l'aménagement de six places de parc sur la parcelle N° 629 au lieu-dit Chemin des Prés 2;

- À la hoirie a Marca pour la construction d'un nouveau couvert sur parcelle N° 508 au lieu-dit Praisson 14;

- À Oasis Moutier SA pour l'aménagement d'un accès sur la route cantonale sur parcelle N° 735 au lieu-dit Clos là Outre 30.

Forêt

Pour les stères de bois, merci de passer commande jusqu'à fin février auprès de M. Francis Voiblet, tél. 079 828 87 63. Pour rappel, le prix de stère se monte à CHF 70.-.

Plaques et vignettes cyclomoteurs 2019

Dès le 1^{er} janvier les plaques et vignettes de contrôle 2019 peuvent être obtenues auprès du bureau communal durant les heures d'ouverture, soit les mardis et jeudis entre 17h et 19h. La vignette coûte CHF 40.50; la plaque + vignette CHF 50.50.

Statistique de la population

La population au 31 décembre 2018 s'élevait à 350 habitants, soit 17 habitants de plus qu'au 31 décembre 2017. Le nombre de femmes se monte à 173 et celui des hommes à 177, 320 sont de nationalité Suisse et 30 de nationalité étrangère.

Loveresse, le 15 janvier 2019

Le Conseil communal



Grandval

Statistique de la population

Au 31 décembre 2018, notre commune comptait 407 habitants. Soit 195 femmes et 212 hommes. Lors de l'année 2018, nous avons enregistré 7 naissances et 6 décès.

Election complémentaire

M. Ian Laubscher occupant la fonction de Maire et Président des assemblées depuis le 1^{er} janvier 2019, les signataires de la liste «Entente citoyenne Grandval» ont proposé pour son remplacement en qualité de

Conseiller municipal

M. Marc Minder, nouveau

Conformément à l'art. 36 du Règlement concernant les élections aux urnes, le Conseil municipal de Grandval proclame élu tacitement le candidat proposé au poste de Conseiller municipal pour la suite de la législature 2017-2020.

Grandval, le 23 janvier 2019

Le Conseil municipal

Petit-Val

INFORMATIONS COMMUNALES

Extrait des délibérations du Conseil communal

Répartition des dicastères

La répartition des dicastères pour la nouvelle législature a été décidée par le Conseil communal comme suit:

André Christen

Mairie, personnel communal, police, technique et travaux publics

Emanuel Amstutz

Forêts, pâturages, militaire, protection civile, chemins forestiers et communaux, sapeurs-pompiers

Sandrine Chevolet



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Revas Management AG, Hofstetterfeld, 6214 Schenkon.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 10, 2740 Belprahon.

Emplacement: parcelles N°s 509 et 626 DS, au lieu-dit: «Chemin du Prailat», commune de Belprahon.

Projet: construction de deux maisons mitoyennes avec garages intégrés, création d'un atelier privé pour bricoler, aménagement de 2 places de parc extérieures, pose d'une pompe à chaleur extérieure et installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2. Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR et 19 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 février 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 janvier 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémines

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2018

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2018 est déposé



Loveresse

Communiqué du Conseil communal

Vice-maire 2019

Le conseil communal a nommé M. Francis Voiblet en qualité de vice-maire pour 2019.

Votations du 10 février 2019

Scolaire, transports scolaires et publics, service social régional de Tavannes

Audrey Burkhardt

Sports, loisirs, culture, tourisme, Finances, SSEVT, La Colline

Jean-Michel Carnal

Urbanisme, aménagement du territoire, environnement, mensuration officielle, déchets

*en gras, commission

Vice-maire

Sandrine Chevolet a été nommée comme vice-maire pour l'année 2019.

Délégations et représentations communales

Le Conseil communal a procédé aux nominations suivantes:

Aide et soins à domicile de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val (ASAD)

Délégué: Sandrine Chevolet

Association des maires et présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Délégué: André Christen

Association régionale

Délégué: André Christen

Celtor SA, Tavannes

Délégué: Jean-Michel Carnal

Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois (CRT)

Délégué: Sandrine Chevolet

Ecole de musique du Jura bernois (EMJB)

Délégué: Audrey Burkhardt

Jura bernois Tourisme (JbT)

Délégué: Audrey Burkhardt

Ligue bernoise du patrimoine, Groupe Jura bernois

Délégué: Jean-Michel Carnal

Protection civile du Jura bernois

Délégué: Emanuel Amstutz

Service social régional de Tavannes (SSRT)

Délégué: Sandrine Chevolet

Syndicat pour l'épuration des eaux du Petit-Val

Membre du comité: André Christen, Alain Schär

Délégués: Charles Klötzli, Thomas Kalt et Jean-Pascal Michel

Syndicat de communes du home La Colline, Reconvilier

Délégué: Audrey Burkhardt

Syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF)

Délégué: André Christen

Syndicat de l'école secondaire de La Courtine

Déléguées: Aline Liechti, Sandrine Chevolet

Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or

Délégués: Emanuel Amstutz, Ami Gyger, Arold Juillerat, un délégué doit encore être nommé

SSEVT

Andrey Burkhardt

Cirque Chnopf

C'est avec plaisir que le conseil communal a pris connaissance que le cirque Chnopf stationnera à Souboz du 8 juillet au 15 juillet 2019.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2018, la Commune de Petit-Val comptait une population de 426 habitants, dont 203 femmes et 223 hommes, soit une augmentation de 18 habitants.

Durant l'année, il y a eu 4 naissances, aucun décès, 30 arrivées et 16 départs.

396 personnes sont d'origine suisse et 30 sont d'origine étrangère.

L'état civil relève 192 célibataires, 195 personnes mariées, 17 veuves et 22 divorcées.

La population se répartit comme suit dans les villages:

Châtelat	31
Fornet-Dessous	28
Les Ecorcheresses	41
Monible	35
Moron	37
Sornetan	164
Souboz	90

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 15 mai 2018

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 15 mai 2018 est déposé publiquement du 23 janvier 2019 au 22 février 2019 à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.

Il peut être consulté durant les heures ordinaires d'ouverture des bureaux ou sur rendez-vous.

Le procès-verbal précité avait fait l'objet d'une opposition contre son contenu de la part d'un citoyen auprès de la Préfecture du Jura bernois. Par décision du 6 décembre 2018 de l'autorité précitée, la procédure d'opposition a été rayée du rôle; les conclusions de l'opposant ayant été satisfaites.

Conseil communal de Petit-Val



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 1637, Rue des Nouettes 5 et 5a

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert et garage annexe et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 15 février 2019 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 16 janvier 2019

Le secrétariat municipal.

Apprenti

Le Conseil municipal a décidé de repourvoir le poste d'apprenti employé de commerce pour le 1^{er} août 2018 et c'est M. Sami Cögür de Tavannes qui a été nommé. Il lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans son avenir professionnel et personnel.

Reconvilier, le 16 janvier 2019

Le Conseil municipal

Statistique de la population

En 2018, la population de Reconvilier a sensiblement augmenté.

Arrêtée au 17 janvier 2019, la statistique indique effectivement une augmentation de 23 personnes par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'habitantes et d'habitants domiciliés à Reconvilier était de 2324, dont 1163 femmes et 1161 hommes. La population était répartie comme suit: 1853 ressortissants suisses et 471 étrangers.

Durant l'année écoulée, 11 naissances et 14 décès ont été enregistrés.

Reconvilier, le 17 janvier 2019

Le Conseil municipal

Mises au concours

1 place d'auxiliaire, responsable de la Bibliothèque municipale

Le degré d'occupation correspond à une moyenne annuelle de 240 heures, y compris les heures de présences, en dehors des vacances scolaires (38 semaines), pendant l'une des deux soirées hebdomadaires ouvertes au public, l'autre étant assurée par l'auxiliaire adjointe. Ce poste consiste à la gestion informatique des ouvrages et des prêts, ainsi que de diverses activités d'animation.

1 place d'auxiliaire à la Bibliothèque municipale

Le degré d'occupation correspond à une moyenne annuelle de 80 heures de présences, en dehors des vacances scolaires (38 semaines), pendant l'une des deux soirées hebdomadaires ouvertes au public. Ce poste consiste à la gestion informatique des prêts.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2019

Renseignements: Claude Röthlisberger, Secrétaire municipal, 032 482 73 70

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer par écrit au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, d'ici le 8 février 2019.

Reconvilier, le 23 janvier 2019

Le Conseil municipal



Roches

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a nommé Monsieur Roger Gerber au poste de vice-maire pour 2019.

Roches, le 15 janvier 2019

Conseil communal

Centre des déchets carnés

Le nouveau centre des déchets carnés à Moutier est ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi au vendredi:

9h30 à 11h30/13h30 à 15h

Samedi matin:

sur appel (079 424 85 09) J. Oppliger

Dimanche soir:

sur appel (076 405 02 67 P. Tobler/079 424 85 09 J. Oppliger)

Tarifs appliqués:

CHF 0.40/kg pour les communes participantes

CHF 0.70/kg externes

CHF 5.00 jusqu'à 12.5 kg

Paiement comptant

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Chaque déplacement effectué par les gestionnaires, pour l'enlèvement d'une bête à domicile, sera soumis à un forfait supplémentaire.

Il est strictement interdit de déposer des dépouilles en dehors des heures d'ouverture indiquées ci-dessus.

Roches, le 18 janvier 2019

Conseil communal



Schelten

Aufgebot in das Wahlbüro Schelten

Für die Volksabstimmung vom 10. Februar 2019 sind folgende Personen für das Wahlbüro vorgesehen worden.

Präsident: Jean-Paul Tatti
Mitglied: Urs Haldemann
Mitglied: Nicole Roos

Gemeindeschreiberei

2827 Schelten

Schelten, Januar 2018



Sorvilier

Statistique de la population

Au 31 décembre 2018, le village comptait 284 habitants, soit 139 hommes et 145 femmes. 256 résidents sont de nationalité suisse et 28 originaires de l'étranger. En 2018, Sorvilier a enregistré 21 arrivées contre 14 départs, 2 naissances et 2 décès.

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 17h à 18h aux dates suivantes: 24 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, lundi 24 juin, 22 août, 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre. Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.



Tavannes

Appel aux héritiers

M. Hans Brügger, né le 26 mai 1932, fils de Friedrich Brügger et d'Elise née Schwab, originaire de Thunstetten, célibataire, lors de son décès légalement domicilié à Tavannes, est décédé le 11 septembre 2018.

Les héritiers légaux de M. Hans Brügger n'étant pas tous connus, la présente communication leur tient lieu d'avis personnel. Ils sont en particulier invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du secrétariat soussigné dans le délai d'une année suivant la 3^e publication de la présente communication en présentant les pièces d'état civil attestant leur qualité d'héritier.

Tavannes, le 15 janvier 2019

Secrétariat municipal Tavannes

Informations communales

Conseil municipal

Suite au départ de la localité de M. Michaël Schlappach à fin 2018, et sur la base du résultat des dernières élections municipale, M^{me} Stéphanie Amstutz, 1^{ère} suppléante du parti UDC, a été

déclarée élue en tant que nouvelle conseillère municipale; elle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2019 pour reprendre le dicastère de la culture et des sports. M. Laurent Möri qui assurait jusqu'à présent la direction de ce département reprendra celui des travaux publics.

Pour l'année 2019, la fonction de vice-maire a été attribuée à M. Stéphane Terrier.

Commissions et délégations

Pour les mêmes raisons que M. Schlappach, M. Yann Voumard a cédé sa place à M. Jean-Marc Wäger au sein de la commission de gestion.

D'autre part, M^{me} Chantal Sousa remplacera M. Jonas Krähenbühl comme déléguée au syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE); M. Luc Bass a en outre remplacé M. Marcel Wüthrich à la commission des finances.

Après une période d'essai, la commission de la Jeunesse sera reconduite jusqu'à la fin de la législature qui sera formée de 5 personnes avec à sa tête la nouvelle responsable de la culture.

Bâtiments publics

Un défibrillateur a été installé à l'entrée des cantonnements militaires de la rue du Foyer, soit aux abords immédiats des salles communale et des sports. Malgré ces précautions, il est à espérer qu'aucune personne n'ait la nécessité d'utiliser un tel appareil.

Quelques chiffres

Après quelques années d'accroissement, la population tavannoise a diminué de 47 personnes au terme de l'année écoulée pour atteindre un nombre total de 3596 habitants, dont 2699 ressortissants suisses et 897 d'origine étrangère. Il a en outre été dénombré 21 naissances pour 35 décès. La population étrangère italienne est toujours la plus importante avec 217 ressortissants, talonnée par la portugaise qui en compte 177.

La Soupe aux pois du 1^{er} janvier a permis de récolter une somme de Fr. 641.-, montant qui a été versé en faveur des enfants du Centre de pédagogie curative.

Météo

La station météorologique installée depuis 2008 derrière le collège secondaire donne de précieux renseignements sur l'évolution du climat tavannois. Chaque mois en effet, un relevé précis des températures journalières nous est transmis. La température moyenne de l'année écoulée s'est élevée à 9.9°. Les températures extrêmes ont été recensées à 32.9° le 4 août, et à -15.6° le 28 février. La température moyenne de ces dix dernières années a été calculée à 8.4°; seule l'année 2015 a été plus chaude que 2018 avec 0.3° supérieur. Le réchauffement climatique n'est donc pas une divagation, même à Tavannes.



Valbirse

Mise au concours d'une place d'apprentissage d'employé(e) de commerce

La Commune de Valbirse met au concours une place d'

apprenti(e) employé de commerce

Entrée en fonction: 19 août 2019

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées jusqu'au 8 février 2019 à la Commune mixte de Valbirse (avec la mention «Offre de services»), Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Pour tout renseignement, il est possible de vous adresser au secrétaire communal au 032 491 61 64 ou par courriel secretariat@valbirse.ch.

Sapeurs-pompiers - recrutement 2019

Le CSP Moron procédera au recrutement, pour l'année 2019, des jeunes entrants dans leur 21^e année ainsi que tous les nouveaux arrivés dans la commune en 2018 (de 1978 à 1998). La projection d'un film sur le thème des sapeurs-pompiers sera effectuée en fin de séance. A l'issue de la séance d'information, il sera possible de s'inscrire pour rejoindre le CSP Moron pour 2019.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier Céline Kummer, au N° 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

Cette séance d'information aura lieu le lundi 4 février 2019 à 19h au Cinéma Palace à Bévillard.

Secrétariat communal

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant: La Cible SA, Route Cantonale 11, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Kipfer Danael, CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier: La Cible SA Tréfilage et Profilage, Route Cantonale 11, 2733 Pontenet

Projet: fermeture des façades du couvert existant à l'ouest du bâtiment afin de créer un sas de déchargement et ajout d'un avant-toit devant la nouvelle entrée à l'ouest, sur la parcelle N° 533 en zone AI, à la Route Cantonale 11, à Pontenet, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du 23 janvier au 22 février 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement et ne concerneront que cette modification de projet.

Bévillard, le 18 janvier 2019

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

** Modification du permis de construire N° PC 45/2018 accordé le 25 juin 2018 **

Requérante: Tectri SA, Route de Chaluet 17, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Rue des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Emplacement: parcelle N° 1063, au lieu-dit: «Route de Sorvilier 6», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet accordé: démolition d'un garage et de bureaux, agrandissement et création d'un étage supplémentaire sur l'usine existante, doublage extérieur sur l'ensemble de l'usine existante, remplacement des fenêtres existantes, aménagement de 8 places de stationnement et aménagement d'une nouvelle surface en macadam en lieu et place des arbustes sis en bordure de la route communale.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Modifications: agrandissement du 1^{er} étage du côté Est, déplacement de la ventilation sur la toiture du côté Est, pose d'un ascenseur et modification de plusieurs ouvertures en façades (fenêtres et portes) ainsi que de l'aménagement des locaux à l'intérieur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone industrielle B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 février 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues

dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 janvier 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Le procès-verbal de l'assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du 30 novembre 2018 a été déposé publiquement à l'administration bourgeoise de Sorvilier (Rue Principale 19) durant 20 jours, soit du 12 décembre au 22 décembre 2018 et du 3 au 13 janvier 2019.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil de bourgeoisie l'a approuvé lors de sa séance du 16 janvier 2019.

2736 Sorvilier, le 18 janvier 2019

Conseil de bourgeoisie

Divers

Commune bourgeoise de Sorvilier

**Procès-verbal de l'assemblée
bourgeoise du 30 novembre 2018**

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture

Lu – ve 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi 9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Site internet

www.tavannes.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	21	20	22.05.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi
4	3	23.01.2019	mercredi	22	21	29.05.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi
5	4	30.01.2019	mercredi	23	22	05.06.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi
6	5	06.02.2019	mercredi	24	23	13.06.2019	JEUDI	42	38	16.10.2019	mercredi
7	6	13.02.2019	mercredi	25	24	19.06.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi
8	7	20.02.2019	mercredi	26	25	26.06.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi
9	8	27.02.2019	mercredi	27	26	03.07.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
10	9	06.03.2019	mercredi	28	27	10.07.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
11	10	13.03.2019	mercredi	29	28	17.07.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
12	11	20.03.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	48	44	27.11.2019	mercredi
13	12	27.03.2019	mercredi	31		31.07.2019	SUPPRIME	49	45	04.12.2019	mercredi
14	13	03.04.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	50	46	11.12.2019	mercredi
15	14	10.04.2019	mercredi	33	29	14.08.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
16	15	17.04.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
17	16	25.04.2019	JEUDI	35	31	28.08.2019	mercredi				
18	17	01.05.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi				
19	18	08.05.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi				
20	19	15.05.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi				